

République Française

Département de l'Ariège
Arrondissement de Saint-Girons

COMMUNE D'AULUS-LES-BAINS

Réunion du Conseil Municipal du 21 mars 2025 ***(20 h 30)***

Date de convocation : le 17 mars 2025

Procès Verbal

Conseillers Municipaux selon la strate : 11

Conseillers Municipaux en exercice : 10

QUORUM : 6

Présents (6) : Mmes ROGALLE RIEU Bernadette, BACQUE Manon, MM. BOYER Patrick, GALIN Jean-Pierre, GRANIER Lucien, et RUELLE Pascal.

Absent représenté (1) : DUPONT Marie-Anne par RUELLE Pascal

Absents non excusés (2) : MM. MAURETTE Jean-François et RIEU Hervé.

Absent excusé (1) : SOUQUET Camille

Nombre de votants séance : 7

Autres présents : (3)

Président de séance : M. BOYER Patrick, Maire.

Secrétaire de séance élue : Mme ROGALLE RIEU Bernadette.

Ouverture de la séance à 20h30

Ordre du jour

Ordre du jour :

- 1/Adoption du procès-verbal du précédent conseil municipal.
- 2/ Budget annexe centrale : affectation des résultats 2024.
- 3/ Examen du budget annexe de la centrale 2025.
- 4/ Vote des subventions aux associations 2025.
- 5/ Délibérations de régularisations du personnel.
- 6/ Convention de mise à disposition (local, terrains, structures...) avec l'association ADPC (Aide au Développement de Projets en Couserans).
- 7/ Questions diverses.

1/ Adoption du procès-verbal du précédent Conseil Municipal du 29 Novembre 2024

Le projet du procès-verbal de la précédente réunion, n'a pas été préalablement adressé aux membres du Conseil Municipal ; il sera soumis à l'approbation du prochain Conseil Municipal prévu le 04 avril 2025.

2 / Budget annexe Centrale : affectation des résultats 2024

Monsieur le maire :

Rappelle :

Les dépenses inscrites dans le budget CENTRALE sont en HT et non en TTC, du fait de l'assujettissement à la TVA.

Les totaux des dépenses et des recettes enregistrés pour l'exercice 2024 par chacune des deux sections (fonctionnement et investissement) et leurs résultats annuels.

2024	Dépenses	Recettes	Résultat de l'année
Fonctionnement	- 551 954.51	+ 876 551.65	+ 324 597.14
Investissement	- 244 727.76	+ 150 037.21	- 94 690.55
TOTAL	- 796 682.27	+ 1 026 588.86	+ 229 906.59

Pour 2024, le résultat de la section de fonctionnement est positif de **+ 324 597.14 €**.

Pour 2024, le résultat de la section d'investissement est négatif de **- 94 690.55 €**.

Les résultats cumulés (ou résultats de clôture) sont les suivants en fonction :

- Des résultats de clôture constatés au 31-12-2023
- Du besoin de financement amené par dans la section de fonctionnement
- Des résultats de l'exercice 2024.

Résultat cumulé fin 2024	Résultat de clôture au 31 décembre 2023	Autofinancement affecté à l'investissement en 2024	Résultat de l'exercice 2024	Résultat de clôture au 31 décembre 2024
Fonctionnement	+ 716 633.51	115 972.21	+ 324 597.14	+ 925 258.44
Investissement	- 81 708.97		- 94 690.55	- 176 399.52
TOTAL	+ 634 924.54	115 972.21	+ 229 906.59	+ 748 858.92

Les RAR de l'exercice 2024 vers l'exercice 2025 sont les suivants :

2024	Dépenses	Recettes	Résultat de l'année 2024
Fonctionnement	0.00	0.00	0.00
Investissement	0.00	0.00	0.00
TOTAL	0.00	0.00	0.00

Le solde d'investissement cumulé au 31/12/2024 est de : - 176 399.52

Le solde d'investissement des RAR de 2024 vers 2025 est de : - 0.00

Le besoin de financement minimum qui en découle est de : - 176 399.52

Ce besoin de financement doit impérativement être couvert par une affectation au IR 1068

Propose au conseil Municipal d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

	Résultat de clôture 2024 hors RAR	AFFECTATIONS SUR 2025 AVEC RAR
Fonctionnement	+ 925 258.44	176 399.52 à affecter dans la section d'investissement en recettes Compte R 1068 Solde de 748 858.92 à affecter dans la section de fonctionnement en recettes compte R 002
Investissement	- 176 399.52	- 176 399.52 à affecter dans la section d'investissement en dépenses compte D 001.
TOTAL	+ 748 858.92	

Ouï cet exposé, après délibération le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

Approuve la proposition d'affectation des résultats 2024 pour le budget annexe de la centrale de la Mouline.

Résultat du vote :
Adopté 7 voix sur 7

3 / Examen du budget annexe de la Centrale 2025.

Monsieur le Maire :

- Présente le budget 2024 de la Centrale de la Mouline en précisant que le vote du Budget Primitif 2025 de la centrale sera à l'ordre du jour du Conseil Municipal du 04 Avril 2025 après le vote du BP de la Commune.
- Rappelle que depuis le 01 janvier 2019, la centrale fait l'objet d'une rénovation générale en attirant l'attention plus particulièrement sur la sécurité des installations, la fiabilité des équipements ainsi que le renouvellement des éléments essentiels à son bon fonctionnement.
- Informe que les mesures compensatoires suite à l'obtention du droit d'utiliser l'énergie des cours d'eau du Garbet et de l'Ars se poursuivent avec notamment la préparation en 2025 de la mise en place future des nouveaux équipements notamment à la prise d'eau d'Agnesserre.

4 / Vote des subventions aux associations 2025

Les subventions 2025 aux Associations :
la liste est passée en revue et les montants définitifs sont les suivants :

ASSOCIATIONS	MONTANT Alloué en 2025
Association DPC à AULUS-LES-BAINS	18 000.00
Comité des Fêtes Les FéesFaites d'AULUS-LES-BAINS	8 000.00
Coopérative Scolaire d'ERCE	1 200.00
Amicale du Personnel de OUST-MASSAT (8 agents * 100 €)	800.00
Association Mémoire et Histoire Vivante à AULUS-LES-BAINS	600.00
Association OMSEP Service des Sports Mairie à SAINT-GIRONS	400.00
Association Ski Club des vallées de Guzet à SEIX	400.00
Association Secours Populaire Français à FOIX	400.00
Association des commerçants de SEIX	400.00
Association La Ressourcerie d'OUST	500.00
Amicale des Curistes d'AULUS-LES-BAINS	1 000.00
Association USHS Union Sportive du Haut-Salat à SEIX	500.00
Association Féria du Rugby à SAINT-GIRONS ou HANDI COUSERANS	300.00
Amicale des Pompiers de SEIX	300.00
Association Les Restaurants du Cœur à VARILHES	200.00
Association du Collège de SEIX (4élèves * 50 €)	200.00
Association Télé Associative du Valier à OUST	400.00
Association Transhumance en Haut-Salat à SEIX	200.00
Association MUSICOLUS à ESCALQUENS	300.00
Association Les Amis de Philippe Charvin à ERCE	200.00
Association Spéléo Club du Haut-Sabartez à TARASCON	150.00
Association des Amis de la Fondation pour la Mémoire de la Déportation AFMD à ST-GIRONS	100.00
Association PPERMS à SEIX	100.00
Association groupement pastoral de Coumebière participation cabane Laquet	1 000.00
Association La guerre des Demoiselles à Moulis	100.00
AFMTELETHON	100.00
Collège de seix professeur d'histoire-géo voyage pédagogique classe de 3ème à Paris	500.00
TOTAL	36 350.00

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des présents.

Résultat du vote :

Adopté 7 voix sur 7

5/ Délibérations de régularisations du personnel.

Monsieur le Maire présente les délibérations concernant :

- La révision administrative de **l'Indemnité d'Administration et de Technicité (IAT)**.
Proposée au vote de l'assemblée, a été adoptée à l'unanimité des présents.
- La révision administrative de **l'indemnité d'Exercice des Missions des Préfectures (IEMP)**
Proposée au vote de l'assemblée, a été adoptée à l'unanimité des présents.
- La délibération de principe autorisant le recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour un besoin lié à un **accroissement saisonnier d'Activité** est proposée au vote de l'assemblée. Cette proposition est adoptée à l'unanimité des présents.
- La délibération de principe autorisant le recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour un besoin lié à un **accroissement temporaire d'Activité** est proposée au vote de l'assemblée. Cette proposition est adoptée à l'unanimité des présents.

6/ Convention de mise à disposition (local, terrains, structures...) avec l'association ADPC (Aide au Développement de Projets en Couserans).

Monsieur le Maire rappelle que la Commune met à disposition un certain nombre de ressources pour le fonctionnement de l'association ADPC. Sans être exhaustif, ces ressources comportent la mise à disposition d'une partie du parc thermal pour l'activité d'Accrobranches, les équipements, un chalet de 20m2 pour l'accueil du public, et des zones de stockage pour hiverner le gros matériel.

Cette mise à disposition à titre gracieux, est encadrée par une convention dont la durée est de 3 ans et doit être reconduite de façon expresse.

Arrivant au terme de la convention en cours, l'association ADPC a manifesté le souhait de son renouvellement ; une mise à jour de ce document a été réalisée. Monsieur le Maire en donne lecture en séance tout en commentant les différents articles. Nous noterons qu'une des contreparties de cette convention est de permettre aux jeunes de moins de 18 ans résidents en permanence sur la commune d'accéder à ces activités de façon gratuite.

Oui cet exposé et après lecture du document, le conseil municipal approuve cette convention dans le fond et dans la forme à l'unanimité.

7/ Questions diverses.

- Monsieur le Maire fait lecture d'un courrier reçu de Mme la Présidente du Conseil Régional Occitanie dont l'objet est la Commémoration des Justes parmi les Nations 1945-2025. Mme la Présidente propose de nous mettre à disposition une plaque gravée au nom de la Commune et des Justes parmi les Nations qui y ont habité. Cette proposition complémente la proposition reçue de l'association Yad Vashem pour laquelle nous avons déjà décidé de créer un lieu de mémoire près du lavoir au pied de notre église. Mme Rieu Rogalle, en charge du projet, contactera dans un premier temps l'association Yad Vashem pour articuler ces deux initiatives. Dans un second temps, une réponse sera faite à Mme la Présidente de Région.

- Monsieur le Maire fait un rappel du projet de zones humides débuté en 2023 par le Syndicat de rivières Salat- Volp sur la zone 'les fournils' à Camesa. Le Syndicat des rivières a missionné la Safer Occitanie pour réaliser une étude de faisabilité foncière et agricole sur le périmètre de ces zones humides. Un courrier émanant de la Safer Occitanie sera envoyé aux différents propriétaires pour prendre contact. Le conseil municipal ne voit pas d'objection à l'envoi de ce courrier.
A titre de propriétaire, la Commune a reçu ce document pour 3 parcelles incluses dans ce périmètre.
- Monsieur Galin nous fait part des propositions tarifaires pour le fleurissement de l'ensemble du village et du camping municipal. Il est décidé de donner suite à ces propositions pour fleurir le village à partir des beaux jours.
- Madame Rieu Rogalle informe le conseil municipal d'une communication reçue du PNR concernant le programme Médiateurs en Montagne. Ce programme est sous l'égide du PNR Pyrénées Ariégeoises, de Natura 2000 et du programme de réintroduction des bouquetins. Depuis 2022, une expérience de mise en place de médiateurs, accompagnateurs Montagne, sur les lieux à forte densité de pratique de randonnées a vu le jour ; à la suite d'une réunion entre l'ONF, la fédération pastorale et la fédération des chasseurs de l'Ariège. Les missions de ces médiateurs sont de diffuser des messages pour le respect de la montagne et de la diversité, de sensibiliser les pratiquants aux règles de partage de l'espace et au respect des activités pastorales et d'alerter sur les risques en montagne. Les objectifs de ce programme sont d'atténuer les impacts de la fréquentation, promouvoir les bons comportements, objectiver un certain nombre de problématiques à traiter et de collecter des données quantitatives et qualitatives sur les usagers de la montagne.
Ces médiateurs se sont surtout focalisés sur le secteur du col de Pause et vallée d'Estours et le secteur étang de Lers et port de Lers.

Pour 2025, il est demandé aux communes intéressées par ce projet de financer le coût de ces médiateurs sur le fonds des aménités rurales (2025/2028). Il est demandé à la commune d'Aulus une contribution maximum de 5000€ pour 20 jours d'intervention sur les sites de Coumebières et de la Cascade d'Ars. Une décision sera prise lors de l'établissement du budget principal de la Commune.

- Monsieur Granier fait le point sur la situation juridique dans le dossier opposant la Commune et la SA IGIC et rappelle la décision du tribunal des conflits qui a attribué la compétence in fine à la juridiction judiciaire. Cette dernière devra statuer maintenant sur l'application de la convention de 1989 dans sa version initiale, liant la Commune et la société IGIC, ainsi que sur le contentieux indemnitaire. Cette semaine, une audience se tient au tribunal de Foix devant le juge de la mise état. Le processus du jugement sur le fonds reprendra en suivant.
- Monsieur Granier et Monsieur Ruelle informent d'un plan d'harmonisation pour l'éclairage Public consistant à un abaissement de l'intensité lumineuse programmée selon les heures de la journée et de la nuit. La programmation fonctionne déjà sur le cœur du village et au parc thermal. Après cette harmonisation, l'entrée de village sera concernée ainsi que la route du Col d'Agnes et le chemin du Moulin. Le principe est le suivant : Allumage à 100% jusqu'à 20h, abaissement de 50% de 20h à 22h puis de 80% de 22h à 6h du matin et de 50% de 6h au lever du jour.
- Monsieur Granier informe sur l'avancement du projet Voirie Entrée du Village en venant d'Ercé, depuis le pont des thermes à l'entrée du village. Les dossiers des subventions ont été déposés auprès du département (FDAL) et de la Préfecture (DETR). La circulation routière sera aménagée avec la prise en compte des piétons et la création d'une voie PMR (Personne à mobilité réduite). Une pré-réunion aura lieu au district à Saint Girons ce mardi 25 mars 2025 avec l'objectif de présenter ensuite ce dossier à la DDT à Foix.

En l'absence d'autres points, M. le MAIRE remercie l'ensemble des participants et clôture la réunion.

Clôture de la réunion du Conseil Municipal à 23h45.

Le Maire
Patrick BOYER

Le Secrétaire de Séance
Bernadette ROGALLE RIEU